



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs de la mine : montant des pensions

Question écrite n° 100210

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet de la revalorisation des retraites minières. Saisi par les représentants de la Fédération nationale des ETAM mines, il se fait l'écho des attentes de ce syndicat qui revendique, pour cette année et les années à venir, l'équivalence des moyens financiers destinés aux retraités mineurs et aux conjoints survivants et ce, malgré la diminution logique du nombre de bénéficiaires. Cette hypothèse permettrait de gommer les inégalités dénoncées par les anciens mineurs et les veuves, qui se sont multipliées au fur et à mesure des départs en retraites et des décisions gouvernementales. Donc, aujourd'hui, et plus qu'hier, les retraités des mines ne sont pas satisfaits de cette situation puisqu'ils sont effectivement conscient de l'érosion progressive de leur pouvoir d'achat. Sachant que la dégradation constatée de leur niveau de vie entre 2001 et 2006 est de plus 4 %, il lui demande quelles sont ses intentions pour revaloriser les retraites minières et les pensions de réversion, quel sort sera réservé à la proposition de la Fédération nationale des ETAM mines et quelle est sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100210

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7458